

MAIRIE DE CLAVIERS

83830 CLAVIERS

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

**Arrêté de restriction temporaire de circulation et de stationnement –
Rue Jean Cabasson le 01/07/2023**

N° 113/2023

Le Maire de Claviers,
Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Création Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996),
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de M. SCALIA Christophe, Président Comité des Fêtes
Considérant qu'un « ventriglisse » d'une longueur d'environ 20 mètres nécessite une restriction temporaire de circulation

ARRETE :

Article 1 : La circulation et le stationnement seront temporairement interdits rue Jean Cabasson le 01/07/2023 de 8h00 à 23h00

Article 2 : une signalisation adaptée sera installée aux emplacements concernés par les services techniques communaux et le comité des fêtes afin d'avertir les usagers.

Article 3 : Seuls les riverains sont autorisés à utiliser la rue pour se rendre à leur domicile.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera affichée sur sites par les services municipaux.

Article 5 : Le Maire sera chargé de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 28/06/2023

Affichage le 30/06/2023

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES

Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le 30/06/2023